



**ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY
DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF
SPECIALITE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
SESSION 2026**

AR-CO-2026-18

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2024-759 du 07 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-04 du 12 mars 2026 portant ouverture du concours externe sur titres d'Assistant territorial socio-éducatif spécialité « Assist de service social », session 2026.

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-16 du 20 août 2026 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,

VU la désignation du représentant du CNFPT,

VU le tirage au sort du représentant de la CAP catégorie B,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du jury du concours externe sur titres d'Assistant territorial socio-éducatif spécialité « Assistant de service social », session 2026, est fixée ainsi qu'il suit :

Collège des élus : Monsieur **ANTOINE Hervé**, Maire de Villeneuve La Comptal (11) / Présidente du jury,
Madame **CHAUDOIR Gwendoline**, Maire de Portiragnes (34) / Présidente suppléante,
Madame **RABOUL Geneviève**, Maire de Caux et Sauzens (11),
Monsieur **CALMELS Pierre**, Maire de Navès (81),

Collège des personnalités qualifiées : Madame **LOPEZ Ingrid**, Attachée territoriale, Directrice CCAS / Pôle Social, Mairie de Sérignan (34),
Madame **ROUGER Laurianne**, Attachée territoriale, Directrice enfance et jeunesses, CDC Piège lauragais Malepère (11),
Monsieur **LALART Pierre**, Formateur sanitaire et social retraité (46),
Madame **PELI Béatrice**, Directrice du CIAS à Lézignan Corbières désignée par le CNFPT,

**Collège des
fonctionnaires :**

Madame **RAMON Priscilla**, Assistante de service social - Conseil départemental de l'Aude (11),
Madame **FRECHENGUES Magali**, Maire de Villepinte, Directrice des solidarités CCAS Castelnaudary (11),
Monsieur **KAMMERER Rémy**, Attaché principal, Service action social – CCAS Narbonne (11),
Monsieur **BACO Joan-Manuel** tiré au sort parmi les représentants de la catégorie A,

Article 2 :

Publicité

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage sur les lieux d'épreuves
- publication sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude www.cdg11.fr

Carcassonne, le 20 août 2026



Le Président

Marc ADIVEZE

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.